



**PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017
ET
BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015**

Mesdames et Messieurs,

Je vous présente ce soir, au nom de tous les membres du conseil municipal, le Plan triennal d'immobilisations (PTI) 2015-2016-2017, le budget de fonctionnement 2015, ainsi que les impacts de ce dernier sur nos comptes de taxes.

L'exercice de cette année fut particulièrement singulier. Je m'explique. D'une part, nous avons dû, comme conseil, prendre en compte les impacts budgétaires des décisions du gouvernement du Québec, tant pour nos propres dépenses que celles affectant nos quotes-parts auprès de la MRC. Ces impacts sont minimes mais quand même réels, et leur cumul avec les années se traduit par une baisse de revenus. D'autre part, l'évolution de notre milieu de vie implique que nous devons ajuster les services offerts pour répondre aux demandes légitimes de nos concitoyens.

Nous continuons nos efforts, comme conseil, afin d'entretenir et préserver nos actifs (rues, réseaux, bâtiments, etc.), offrir des services de qualité, et finalement, respecter la capacité de payer de nos contribuables.

Ce budget, nous l'avons conçu en équipe, avec les objectifs suivants :

- le maintien et l'amélioration des services aux citoyens;
- le contrôle et le remboursement de la dette;
- le respect de la capacité de payer des contribuables.

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015-2016-2017

Ce Plan triennal d'immobilisations se veut dépouillé. Après les efforts des dernières années, il est opportun de se donner un temps de repos et d'attendre le renouvellement des différents programmes d'aide financière mis sur pied par les paliers de gouvernement supérieurs.

Pour les années **2015-2016-2017**, les investissements totaux identifiés par le conseil s'élèveront à **6 484 638 \$**. Deux volets représentent près de 93 % de ce total soit la catégorie « infrastructures de voirie » pour **2 043 070 \$** et « immeubles et équipements municipaux » pour **3 682 700 \$**.

En **2015**, nous prévoyons investir près de **4 047 313 \$** **mais conditionnellement** à l'obtention de subventions adéquates pour réaliser le projet de reconstruction de l'hôtel de ville et de la salle communautaire (3 570 000 \$). Les autres projets totalisant 477 313 \$ représentent une consolidation des travaux entrepris depuis quelques années : purgeurs de pression sur les réseaux d'aqueduc et d'eaux usées, poursuite de la réfection de nos pavages, réfection d'une partie de la piste multifonctionnelle, finalisation de travaux limitrophes à notre nouveau parc récréatif et sportif.

Pour **2016**, divers projets totalisant **1 672 075 \$** ont été identifiés dont près de **1 103 275 \$** pour des travaux à nos infrastructures de voirie. De même, nous prévoyons, pour **2017**, des investissements de l'ordre de **740 250 \$** essentiellement pour les mêmes fins. Il va de soi que leur réalisation dépendra de la capacité de la Ville à obtenir des subventions appropriées.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015

Le budget de fonctionnement 2015 préparé par votre conseil est réaliste et vise à la fois à conserver des services adéquats et à minimiser le fardeau financier des citoyens de Fossambault-sur-le-Lac.

L'annonce récente par le gouvernement du Québec d'une ponction de 300 M\$ auprès des municipalités nous affecte directement et indirectement. Directement via nos dépenses dites « taxables » pour lesquelles le taux de remboursement de la TVQ effectivement payée passe de 62,8 % à 50 %; indirectement par le biais des dépenses de nos partenaires et fournisseurs tels que la MRC, la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf et la Ville de Ste-Catherine de la Jacques-Cartier.

Cette « dépense supplémentaire » est difficile à quantifier exactement mais elle est de l'ordre de quelques dizaines de milliers de dollars. Outre cet impact, nous avons dû tenir compte de modifications aux règles comptables ainsi que de l'évolution à la baisse de certains revenus. Cela a créé une situation un peu paradoxale que j'expliquerai un peu plus tard.

Voyons les grandes lignes de ce budget.

En **2015**, nos dépenses s'élèveront à près de **5 463 797 \$**, en hausse de **109 136 \$** ou 2,04 % par rapport à 2014, après rajustement de celles-ci pour les rendre comparable à 2015. Les dépenses de fonctionnement, excluant le service de la dette et les affectations qui représentent 74,9 % de toutes nos dépenses, s'élèveront à **4 094 435 \$**, soit une hausse de **133 968 \$** ou 3,4 % par rapport à 2014.

Quant aux activités financières (le service de la dette et les affectations), celles-ci diminueront globalement de 24 834 \$ ou -1,8 %, pour atteindre **1 369 362 \$**. Cette diminution se décompose par une hausse du service de la dette (1 509 114 \$, une hausse de 22 141 \$) et une augmentation des affectations financières de l'ordre de 46 975 \$.

DÉPENSES

Le tableau présenté à l'écran vous identifie sommairement les plus et les moins de chacun des grands ensembles budgétaires.

On peut également regrouper celles-ci en quatre grands blocs de dépenses, soit la masse salariale, les contrats et ententes, les quotes-parts et le service de la dette. Ces quatre blocs représentent 81,1 % de nos dépenses, soit :

- Masse salariale (salaires + avantages sociaux) : 1 498 037 \$ (27,3 %) vs 1 381 478 \$ (25,4 %);
- Service de la dette (intérêts + remboursement de capital) : 1 509 114 \$ (27,6 %) vs 1 486 973 \$ (27,3 %);
- Ententes de services (police, incendie, déneigement, déchets) : 1 205 792 \$ (22,1 %) vs 964 789 \$ (17,7 %);
- Quotes-parts (MRC, agglomération, etc.) : 221 304 \$ (4,1 %) vs 202 125 \$ (3,7 %).

Le reste comprend les dépenses telles que l'électricité, l'entretien sanitaire, les matériaux et autres biens de consommation courante, la téléphonie, etc.

Voyons donc, par grandes fonctions, les changements.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – 1 037 501 \$ – 19 % du budget – augmentation de 33 871 \$

Cette augmentation est due à deux éléments soit l'augmentation de la masse salariale (salaires et avantages sociaux) sur la base des augmentations d'échelon prévues aux protocoles de travail ainsi que la hausse de notre quote-part auprès de la MRC pour fins d'évaluation foncière.

SÉCURITÉ PUBLIQUE – 507 833 \$ - 9,3 % du budget – augmentation de 35 639 \$

Police – 236 655 \$ - augmentation de 25 017 \$

Notre quote-part pour les services de la SQ augmente à 312 863 \$ par rapport à un coût de 269 176 \$ en 2014, mais l'imputation de la ristourne de 113 999 \$ pour coûts excessifs vient diminuer cette facture d'autant. Cette hausse résulte d'une part par la hausse des coûts de desserte policière et, d'autre part, de la variation de notre poids foncier par rapport aux autres municipalités de la MRC.

Protection contre l'incendie – 232 245 \$ - augmentation de 10 289 \$

Compte tenu de notre entente avec la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, notre quote-part augmente en 2015 pour tenir compte d'une augmentation des effectifs.

TRANSPORT – 934 714 \$ - 17,1 % du budget – augmentation de 93 587 \$

Cette fonction regroupe l'entretien des rues, le déneigement de celles-ci, l'éclairage et la signalisation ainsi que notre quote-part au transport collectif mis en place dans la MRC.

Voirie municipale – 536 451 \$ - hausse de 55 231 \$

La hausse est essentiellement due au transfert d'un poste de col bleu de la fonction « Hygiène du milieu » à ce poste budgétaire.

Enlèvement de la neige – 322 371 \$ - hausse de 36 022 \$

Notre déneigement est fait, à l'exception des rues dites étroites, de la piste multifonctionnelle et des stationnements, par la municipalité de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier sur la base du prorata du kilométrage de rues. En 2015, nos coûts augmenteront de près de 28 000 \$.

HYGIÈNE DU MILIEU – 651 971 \$ - 11,9 % du budget – diminution de 69 846 \$

Cette fonction regroupe les activités reliées à la production de l'eau potable, le traitement des eaux usées, la gestion des matières résiduelles, la protection de l'environnement et des cours d'eau.

Eau potable et eaux usées – 492 387 \$ - diminution de 80 524 \$

La diminution est due en partie à l'imputation de la rémunération d'un poste de col bleu à l'activité voirie, soit près de 50 000 \$, et à une diminution des coûts d'entretien et d'inspection compte tenu des efforts consentis pour leur remise en état au cours des dernières années.

Matières résiduelles – 147 495 \$ - augmentation de 10 148 \$

Cette rubrique englobe trois composantes : la collecte et la disposition des déchets domestiques (le bac gris - enfouissement), la collecte et l'élimination des matières secondaires (le bac vert - recyclage) et finalement, la collecte des matières organiques (le bac brun - compostage). La Ville de Fossambault-sur-le-Lac fait partie de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf et défraie une quote-part basée à la fois sur la population et sur le tonnage recueilli, ce qui explique la hausse des coûts.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – 364 826 \$ – 6,7 % du budget

Cette fonction regroupe les activités reliées à l'aménagement du territoire (urbanisme et zonage), à la promotion et au développement économique, et finalement, à la rénovation urbaine et patrimoniale. En 2015, cette fonction n'enregistre aucun changement significatif.

LOISIRS ET CULTURE – 597 589 \$ - 10,9 % du budget – augmentation de 38 293 \$

Cette fonction regroupe les activités reliées à l'exploitation de nos immeubles de loisirs, nos patinoires, la plage, les parcs et terrains de jeux, la bibliothèque, et le support aux groupes bénévoles.

Activités récréatives – centres communautaires – 130 204 \$ - hausse de 35 977 \$

Afin de mieux supporter l'encadrement des activités de loisirs offertes, un poste saisonnier d'agent d'intervention sera créé. Cet ajout représente une dépense de 23 700 \$.

Parcs et terrains de jeux – 179 601 \$ - hausse de 3 293 \$

Nos espaces de loisirs sont importants. Leur réfection, leur maintien, et l'ajout de composantes sont essentiels dans une communauté axée sur la période estivale. Ces actifs requièrent donc un entretien régulier, à la fois pour le bien-être des usagers et pour assurer leur sécurité physique.

Autres – support aux organismes bénévoles, ententes de service et activités collectives – 102 335 \$ - diminution de 4 930 \$

En ce qui a trait aux subventions octroyées à nos organismes communautaires, je suis heureux de les informer que nous avons maintenu, pour 2015, le même montant per capita qu'en 2014. De même, le maintien de notre entente d'accessibilité aux activités de loisirs avec la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier impliquera une hausse de 2 500 \$.

ACTIVITÉS FINANCIÈRES (SERVICE DE LA DETTE ET AFFECTATIONS) – 1 369 362 \$ - 25,1 % du budget – diminution de 24 835 \$

Cette fonction regroupe trois éléments, soit premièrement, le paiement des intérêts sur nos emprunts à long terme et les frais d'émission rattachés à ceux-ci; deuxièmement, les remboursements en capital de ces emprunts, et finalement, les affectations, c'est-à-dire l'imputation de fonds du surplus accumulé non affecté, les remboursements au fonds de roulement, et le fonds « environnement et patrimoine ».

Frais de financement (intérêts et frais d'émission) – 763 138 \$ - diminution de 98 574 \$

Cette diminution représente les impacts de la baisse des taux d'intérêts sur nos coûts de refinancement ainsi que le vieillissement de certains emprunts où la proportion de capital remboursée est de plus en plus grande.

Remboursement de la dette à long terme – 745 976 \$ - hausse de 120 715 \$

Cette hausse est significative et peut, pour certains, être alarmante. Ce n'est pas le cas. En effet, elle signifie que nous remboursons nos dettes en temps opportun au lieu de les refinancer et que nous améliorons ainsi notre situation financière.

Affectations – 139 752 \$ - variation de 46 975 \$

Cette activité regroupe trois éléments.

Le premier est le remboursement au fonds de roulement de nos emprunts à court terme. Cela représente, en 2015, une somme de 38 777 \$.

Le deuxième est le versement dans le fonds « environnement et patrimoine » de l'équivalent de 1 cent par 100 \$ d'évaluation, soit 36 925 \$. Notre contribution croîtra de 4 025 \$ en 2015. Ces deux fonds sont, comme la réserve pour fins de parcs, des comptes de banque appartenant à la municipalité et qui servent à accumuler des fonds pour payer comptant, soit des immobilisations, soit pour permettre de réaliser des projets.

Le troisième élément est l'apport de fonds, en provenance du surplus accumulé non affecté, afin de diminuer les hausses de taxes qui seraient requises compte tenu de la hausse des dépenses. En 2015, cet apport sera de 215 450 \$, en hausse de 50 000 \$, compte tenu de la baisse de certains revenus.

REVENUS

Taxes foncières et tarifications :

Globalement, ces revenus s'élèveront à près de 5 036 580 \$ pour une augmentation de près de 152 386 \$ ou 3,1 %.

Autres revenus :

Cette catégorie enregistre une baisse, soit une diminution de 43 255 \$. D'une part, les paiements de transfert reliés au remboursement des emprunts contractés pour nos travaux d'infrastructures diminueront de près de 10 000 \$ afin de refléter les coûts d'intérêts réels. D'autre part, le conseil s'est montré très conservateur dans ses estimations de revenus provenant des taxes sur les droits de mutations immobilières (moins 15 000 \$), intérêts perçus (moins 6 000 \$) et amendes (moins 6 000 \$).

TAXATION

Le présent conseil a maintenu sa décision de refléter le plus exactement possible le coût réel des services offerts, tout en s'assurant de partager équitablement entre tous le fardeau fiscal et ce, dans le respect des paramètres légaux.

Le taux de la taxe foncière générale augmentera de 0,82376 \$ du 100 \$ d'évaluation à 0,82981 \$, soit une hausse de 0,00605 \$ ou 0,7 %. Les taux, reliés au service de la dette générés par l'aqueduc et les eaux usées, varieront comme suit :

- aqueduc : de 0,00676 \$ à 0,01309 \$ une augmentation de 0,00633 \$
- eaux usées : de 0,12773 \$ à 0,18428 \$ une augmentation de 0,05654 \$

Intégrés ensemble, le total de ces trois taux variera de 0,95825 \$ à 1,02717 \$, soit une augmentation de 0,06892 \$ ou 7,19 %.

Pour ce qui est des autres tarifications générales, celles-ci varieront comme suit :

- gestion des matières résiduelles : de 106 \$ à 112 \$ (hausse de 6 \$)
- aqueduc : de 248 \$ à 226 \$ (baisse de 22 \$)
- eaux usées : de 207 \$ à 158 \$ (baisse de 49 \$)
- sécurité publique : de 327 \$ à 295 \$ (baisse de 32 \$)

L'ensemble de ces variations implique qu'en **2015**, la charge fiscale de la propriété moyenne augmentera de **2,7 %**, soit de **97,11 \$** pour une propriété évaluée à **281 632 \$**. Quant à celle de la propriété médiane valant **218 500 \$**, cette dernière augmentera de **1,8 %** ou **53,60 \$**. Elles respectent donc l'engagement pris en 2010 et renouvelé en 2014 à l'effet que nous ferions tout pour limiter la hausse de taxes pour les années à venir à moins de 4 %.

Jean Perron, conseiller, district n° 5

Le 16 décembre 2014